



Conseil Municipal du lundi 27 novembre 2023

Espace Culturel Capellia, E. Salle Piaf - 19 h

COMPTE RENDU SOMMAIRE

PREND ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DES COMPETENCES QUI LUI SONT DELEGUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

APPROUVE l'installation de Mme Thérèse TRESPEUCH en qualité de conseillère municipale

APPROUVE la modification des désignations au sein des commissions municipales

APPROUVE la nomination des membres du Conseil municipal au sein de ces établissements

PREND ACTE du rapport d'activité 2022 de Nantes Métropole

PREND ACTE des rapports annuels 2022 relatifs aux services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets

APPROUVE les signatures de l'avenant à la convention générale, des avenants aux conventions particulières et de la nouvelle convention particulière relatifs aux services communs entre Nantes Métropole et les communes membres

APPROUVE l'inscription de du sentier Nord de La Brosse et la demande de subvention associée dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

APPROUVE la signature d'une convention annuelle pour le versement d'un fonds de concours par Nantes Métropole

ADOpte les dénominations de deux voies du programme "Respiration"

APPROUVE le transfert à Nantes Métropole de terrains cadastrés accessoire de la voirie dont les gestion est de compétence métropolitaine

PREND ACTE du rapport annuel 2022 de Nantes Métropole Aménagement

APPROUVE la constitution d'une servitude de surplomb pour l'isolation d'une habitation par l'extérieur

APPROUVE la dérogation pour 2024 au principe du repos dominical des commerces de détail de La Chapelle-sur-Erdre

APPROUVE la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre Nantes Métropole et la Ville pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement "Lutte contre le sansabrisme" pour 2023

APPROUVE la signature de la convention de partenariat billetterie Capellia avec le COS 44

APPROUVE le remboursement des spectateurs du spectacle Borderless

APPROUVE la tarification des spectacles du festival Saperlipuppet, du 16 au 21 avril 2024

APPROUVE l'adhésion de Capellia au Pôle spectacle vivant en Pays de la Loire

APPROUVE la signature de la convention avec le Conseil Départemental de Loire-Atlantique pour l'utilisation des équipements sportifs par les collèges et leurs associations sportives

APPROUVE le renouvellement de la convention annuelle entre la Ville de Treillières, la Ville de La Chapelle-sur-Erdre et le XV de l'Erdre pour l'utilisation du terrain de rugby synthétique de Treillières

APPROUVE le versement de subventions exceptionnelles à l'association sportive Baby-foot Club les Raptors de l'Atlantique et à l'association sportive XV de l'Erdre

APPROUVE la signature de conventions de partenariat à deux associations chapelaines dans le cadre du soutien à la création d'emploi associatif

APPROUVE les termes de la convention de partenariat conclue avec l'association « la Maison Pour Tous »

APPROUVE l'attribution de subventions aux associations et à l'espace culturel Capellia ayant enregistré des coupons lors des inscriptions dans le cadre de l'aide à l'accès aux loisirs des jeunes

APPROUVE la modification du tableau des emplois et des effectifs

APPROUVE la signature de l'avenant n°2 à la convention de participation pour la mise en œuvre d'une protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance par Nantes Métropole

APPROUVE le versement d'une subvention au COS 44 dans le cadre de l'attribution de la médaille d'honneur communale, départementale et régionale qui sera reversée aux agents bénéficiaires

APPROUVE le renouvellement de la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Loire-Atlantique, donnant accès aux agents municipaux au restaurant administratif du SDIS

APPROUVE l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement avant le vote du budget primitif 2024 pour le budget principal Ville

APPROUVE le versement de la subvention d'équilibre à verser au budget autonome du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour l'exercice 2023

APPROUVE le voeu concernant le cessez-le feu immédiat et la libération de tous les otages au Proche Orient

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 28 novembre 2023

**Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,**



Philippe GRANDJEAN

*Publié sur le site internet
de la Ville le 29/11/2023*